



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-DIVY n°441 du Samedi 29 mars 2014

AVRIL 2014

ETAT CIVIL

★ Naissances

- Antoine PERSON, 9 rue Laënnec, le 13 février
- Hugo MONFORT 13 rue Aber Benoît, le 22 février
- Juliette DELRUE, Penhoat, le 10 mars
- Marie-Léa LUNVEN, 20 rue Hervé de Guébriant, le 10 mars

★ Mariage

- Frédérique, Marie-Claude FAVRE et Eric, Louis-Marie LE CORRE, 9 rue des Myosotis, le 8 mars

URBANISME

★ Demande de Déclaration Préalable

- Romain CORCUFF, 11bis rue des Myosotis Muret

★ Accord de Déclaration Préalable

- Robert BILLANT, 1 allée de la brise Abri de jardin

★ Demande de Permis de Construire

- Nolwenn JEZEQUEL, 4 rue Aber Benoît Maison

★ Accord de Permis de Construire

- GOMEZ BAYO/GOURMELON, 3 rue J. Le Gall Maison

INFOS DU MOIS

REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui m'ont témoigné leur sympathie à l'occasion de ma cessation de fonctions après 31 ans d'investissement communal, dont 25 ans de Maire.

Cordialement,

Jean-Jacques COZIAN

LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERAVEL

Suite à désistement, 2 terrains (lots n°13 et n°22) se trouvent disponibles au prix de 70 € TTC le m² + 3000 € le lot en participation assainissement.

RECENSEMENT DES CHOUCAS

Les choucas sont des oiseaux de l'espèce des corvidés.

Il est observé une prolifération importante de ces volatiles dans notre commune.

Ils se manifestent notamment par la construction de leurs nids dans les carrés de cheminées, obstruant ainsi les conduits.

En vue, si nécessaire d'engager des mesures visant à réduire leurs effets nuisibles, il a été décidé par les services d'état d'engager un recensement de ces volatiles.

A cet effet, il est proposé aux personnes qui auraient subi des dommages causés par ces animaux (cheminées obstruées) de bien vouloir le signaler à la mairie **jusqu'au 15 avril**.

Ce sondage est limité à la seule zone agglomérée, c'est-à-dire comprise entre les panneaux d'entrée et de sortie "SAINT-DIVY".

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en avril 1998

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

ALSH DES VACANCES DE PAQUES

Le centre de loisirs ouvrira ses portes du **28 avril au 9 mai** à la journée ou à la demi-journée.

Le centre sera **fermé le vendredi 2 mai**.

Le vendredi 9 mai, il sera ouvert selon le nombre d'inscrits. Il accepte les enfants de 3 à 12 ans. Vous pouvez y inscrire, dès maintenant, vos enfants.

Pour tous renseignements, contacter Kristell MARCHAL par courriel : kristell.marchal@epal.asso.fr ou directement le mercredi à la Maison des Bruyères ☎ 02.98.20.24.78

ANALYSES D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyses effectuées le **30/01/14** et le **05/02/14** -Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de **31 mg/l**

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

L.31.03	Céleri-Maïs/Spaghettis bolognaise/Compote
M.01.04	Crêpe champignons/Grignottines porc-Haricots/Yaourt
J.03.04	Concombre/Filet poulet-Purée crécy/Cocktail fruits
V.04.04	Piémontaise/Colin-Poêlée campagnarde/Banane
L.07.04	Pomelos/Jambon-Pommes noisettes/Croc'lait/Crème dessert
M.08.04	Cervelas/Moelleux poulet-Haricots blancs/Yaourt
J.10.04	Salade exotique/Lasagnes/Bûchette chèvre/Purée pommes
V.11.04	Salade ruzinoise/Colin-Ratatouille-Semoule/Fromage/Fruit
L.14.04	Taboulé/Cordon bleu-Haricots verts/Yaourt brassé/Fruit
M.15.04	Salade des carpâtes/Bœuf bourguignon/Carottes/Flan
J.17.04	Salade/Burger -Pommes rissolées/Fromage/Dessert
V.18.04	Salade rémy/Hoki poivrons rouges-Riz/Fruit
L.21.04	Férial
M.22.04	Betteraves/Saucisse de Toulouse-Purée/Maestro chocolat
J.24.04	Carottes/Colin-Semoule/Croc'lait/Purée pommes fraises
V.25.04	Tomate/Kefta mouton-Petits pois/Petit suisse sucré

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ **02.98.20.20.90** - Fax : **02.98.20.29.18**

courriel : mairie-st-divy@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-divy.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 - Samedi de 9 h 00 à 11 h 45

La lecture du bulletin municipal peut aussi s'effectuer à partir du site internet de la commune : www.saint-divy.fr sous la rubrique VIE MUNICIPALE

PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 26 avril
Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 14.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2014

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean Jacques COZIAN, Maire.

INFORMATIONS

A. REALISATIONS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

- Allée des Bruyères : Les travaux d'extension des réseaux (eau potable, assainissement et fourreau pour réseaux souples) sont réalisés.
- Très haut débit : Saint-Divy dans la période 2016-2018 FTTH 20 méga,
- Rue des Alouettes : les travaux de réfection de chaussée sont en cours.

B. INTEMPERIES

D'importantes intempéries ont été observées ces derniers temps.

- Des inondations de chaussées ont été observées notamment à Bot Fao, Roc'h Glaz, Lost Ar C'hoat, Poulfanc. Un renforcement du programme de curage de fossé devra être envisagé en 2014.
- Des plaques de chaussées se décollent sur la route de Judée.
- Des pannes électriques ont été constatées Guern Poste 10 Guern Ar Méal, Kérellou, Poste 7 Lésivy (du vendredi au dimanche matin), Poste 23 Rue Paul Hélias (transformateur détérioré) du vendredi au lundi. Un groupe électrogène en provenance d'Orléans a été mis en place dimanche après-midi, mais tombé en panne dans la soirée. Rétabli le lundi en soirée.
- Des lignes téléphoniques rompues ont également privé de téléphone plusieurs raccordés.

Ces tempêtes mettent en évidence l'intérêt de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

C. CONTRAT DE TERRITOIRE

Sont rattachés (rappel) : salle de sports, école, garderie.

D. SYNDICAT DU SPERNEL

Valorisation du site boisé

Le Syndicat a décidé d'ouvrir le site boisé à des activités de détente, de loisirs et de sensibilisation à l'environnement. C'est ainsi que seront aménagés des parcours santé, parcours familles, bornes informatives sur l'environnement.

La première réalisation est prévue pour le mois de juin.

E. BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

La mise en service est prévue en septembre.

2. TRAVAUX DE RENOVATION DE LA RUE DES ALOUETTES 2^{ème} TRANCHE

A la suite de l'étude d'enfouissement des réseaux effectuée par le SDEF, il en ressort que le montant total TTC s'élèverait à 101 777.43 € se décomposant comme suit :

	MONTANT HT	Participation SDEF	PART COMMUNALE
RESEAU BT HTA	65 694.31 €	52 555.44 €	13 138.87 €
ECLAIRAGE PUBLIC	19 591.82 €	2 400.00 €	17 191.82 €
TELECOM	16 487.30 €		
TOTAL	101 773.43 €	54 955.44 €	30 330.69 €

La part Télécom est désormais de la compétence CCPLD. La maîtrise d'ouvrage est communale, mais la CCPLD prend à sa charge le montant correspondant, par le biais d'une convention.

Pour ce qui concerne le réseau eau potable, le Syndicat du Spernel l'a repris en tranche 2014.

Le Conseil approuve le plan de financement et autorise le maire à :

- signer la convention avec le SDEF et la convention avec la Communauté de Communes,
- faire réaliser les travaux,
- signer la convention financière avec le SDEF,
- signer la convention relative au réseau Télécom avec la Communauté de Communes.

3. CARREFOUR DES ALOUETTES MISE AUX NORMES DE L'ABRI BUS

L'opportunité des travaux de réfection de chaussée dans la rue des Alouettes sera mise à profit pour mettre aux normes l'abri bus du Conseil Général situé à cet endroit.

Le coût de l'opération est estimé à 5 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'une subvention de 50 % du Conseil Général.

Le Conseil autorise le maire à :

- Signer l'avenant au marché EUROVIA pour ce travail supplémentaire,
- Solliciter la subvention du Conseil Général.

4. ALLEE DES BRUYERES CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de l'extension des réseaux AEP EU et électricité de la Rue des Bruyères, il a été jugé judicieux de coordonner les travaux afin de limiter les intervenants, limiter les nuisances inhérentes à ces travaux.

Le Syndicat du Spernel assure la maîtrise d'ouvrage pour l'extension du réseau d'eau potable par le marché à bon de commande passé avec l'entreprise LE VOURCH.

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas est maître d'ouvrage pour la partie assainissement et le SDEF pour la partie réseaux électriques.

Il a été convenu que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée à la commune pour la partie assainissement, quant à la partie extension du réseau électrique, l'entreprise posera le fourreau en attente pour le compte de INEO.

Il convient de régler la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas par une convention entre celle-ci et la commune.

DECISIONS

1. SIMIF

RETRAIT ET ADHESIONS DE COMMUNES

Le Conseil émet un avis favorable au retrait des communes : Le Faou, Plouénan, Plougoulm et à l'adhésion de la commune de Guissény.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes.

5. CONSEIL GENERAL - CREATION D'UN FUTUR ETABLISSEMENT PUBLIC DEDIE A L'INGENIERIE LOCALE

Le Conseil Général envisage, suite au désengagement de l'Etat envers les communes, la création d'un établissement public dédié à l'ingénierie locale.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a développé à l'attention des communes membres, une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'infrastructures et de bâtiments. Celle-ci vient d'être renforcée récemment en matière d'aménagement de voirie, suite à la suppression de cette aide technique dans le cadre de l'ATESAT.

Considérant qu'une adhésion à ce service du Conseil Général ferait doublon avec celui de la Communauté de Communes, le Conseil décide de ne pas adhérer à celui du Conseil Général.

6. BIBLIOTHEQUE - NOUVEAU LOGICIEL CONTRAT DE MAINTENANCE

Un nouveau logiciel a été installé à la bibliothèque en remplacement du précédent, devenu obsolète et ne répondant plus aux conditions d'aptitude au fonctionnement avec la nouvelle bibliothèque départementale qui sera installée à Penhoat.

Une maintenance annuelle est nécessaire. Il est proposé de la faire réaliser par le concepteur, MICRO BIB pour un coût de 160.00 € HT la première année, puis 320.00 € HT les années suivantes, réactualisable annuellement selon un indice de révision.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention correspondante avec MICRO BIB et à dénoncer la convention actuelle en cours.

LE BUDGET PRINCIPAL

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Sans le résultat de l'assainissement et opération interne de fibre optique à la CCPLD)

Il s'agit des dépenses nécessaires pour le fonctionnement de la commune (salaires du personnel, électricité, gaz, repas de la cantine, gazole pour les tracteurs, entretien des bâtiments, des routes etc....).

	<i>évolution sur un an</i>
Les dépenses s'élèvent à 840 861 € pour un prévisionnel de 892762 € (hors virement à la section d'investissement) soit 94,18 % des prévisions.	0,6 %
Elles comprennent essentiellement :	
- Les charges dites à caractère général pour 180 733 € soit 90 % des prévisions	1 %
- Les charges de personnel pour 336 911 € soit 99 % des prévisions	8 %
- Les autres charges de gestion courante pour 133 059 € soit 95 % des prévisions	-1 %
- Les charges financières pour 34 551 € soit 64 % des prévisions- (rétabli sans ICNE Asst = 51 587 € soit 95 % des prévisions)	40 % -11 %
Les recettes s'élèvent à 937 001 € (+ 104 % du prévisionnel)	-3 %
Elles comprennent essentiellement :	
- Le report de l'excédent de l'exercice précédent soit 43 740 €	7 %
- Les atténuations de charges de 9 155 € pour un prévisionnel de 5 448 € (remboursement par les assurances) (+ 68 %) lors de l'élaboration du budget on n'anticipe pas les remboursements d'incidents par les assurances)	-72 %
- Les ventes de produits : (cantine, garderie, locations de la salle polyvalente) 98 780 € (+ 5 % par rapport au prévisionnel).	17 %
- Le produit des impôts : 593 893 € (+ 1 % par rapport au prévisionnel)	-1 %
- Les dotations et subventions : 218 278 € (+ 116 % par rapport au prévisionnel)	-4 %

7. TRANSFERT DE PROPRIETE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS (CCPLD) DU LOGEMENT SOCIAL DU 4 RUE STREAT NEVEZ

Par délibération du 12 février 2010 (et les suivantes) le Conseil municipal autorisait le maire à passer une convention avec la communauté pour les travaux de logement, la commune assurait la maîtrise d'ouvrage des travaux de ce bâtiment, pour le compte de la Communauté de Communes qui a financé les travaux à concurrence de 57,92 % dans le cadre de sa compétence Habitat social.

Il convient désormais de transférer à la CCPLD la propriété de ce logement.

Le Conseil autorise le maire à réaliser la cession gracieuse à la CCPLD, et à signer tous les documents s'y rapportant.

8. COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

Constatant la parfaite similitude du compte de gestion, du trésorier et du compte administratif, le Conseil approuve le compte de gestion de Monsieur GOURVENNEC, trésorier, pour la Commune, le local commercial et le lotissement du bourg.

9. PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Compte Administratif est la restitution de la gestion du budget par le Maire. C'est la séance au cours de laquelle il rend compte au Conseil de la manière dont il a géré le budget de l'année précédente, en l'occurrence l'année 2013.

Le Maire présente le résultat de l'exercice. Ensuite, le Conseil délibère hors la présence du Maire.

Pour ce qui est de l'année 2013 ; les dépenses ont été légèrement inférieures de 5,7 % aux prévisions, tandis que les recettes ont été supérieures de 4 %.

LE BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement dégage ainsi un excédent de 276 934 €, identique à celui de 2012 qui était de 276 226 € qui servira pour l'investissement. Cet excédent est confortable.

Ces chiffres confirment : la précision du prévisionnel et la maîtrise rigoureuse du respect du budget, d'autre part.

LA SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses

Elles concernent des opérations qui ont pour effet d'accroître le patrimoine de la commune (grosses interventions de voirie, construction de bâtiments, achat de matériel important, études préalables à des investissements, le remboursement du capital des emprunts). Elles se sont élevées à 560 325 €

On y trouve cette année :

- Le remboursement du capital des emprunts 105 000 €. Pour rappel, cette dépense est largement compensée par les recettes apportées par la zone de Penhoat (150 000 €).
- Des opérations importantes de voirie et réseaux pour 185 499 € : enfouissement des réseaux dans la rue des Alouettes, réfection des chaussées rues des Ajoncs et

divers endroits de la commune, le remplacement des lampes d'éclairage dans les rues Aragon et Versant Sud, les travaux visant à limiter les risques d'inondation dans la rue des Alouettes,

- Des achats de matériel pour 2 000 € (logiciels, ordinateurs, matériel technique),
- Des travaux à l'école Jean de La Fontaine et des frais d'études pour son extension pour 8 500 €,
- La construction d'un espace multisports pour 62 300 €.

Les recettes d'un montant de 475 323 € sont procurées essentiellement par :

- Le remboursement de la TVA pour 134 000 €,
- L'excédent de fonctionnement de l'année précédente pour 230 000 €,
- Des subventions pour 66 000 €.

La section investissement est par définition en déficit puisqu'elle n'intègre pas l'excédent de fonctionnement de l'année en cours (276 934 €) qui est versé sur l'exercice suivant et qui constitue « l'affectation des résultats ». En 2012, pourtant, elle dégage un excédent de clôture de 4 092 €. En intégrant le déficit de l'exercice précédent, le bilan de l'année global de cette section est déficitaire de 85 000 €

BILAN GLOBAL DE CLOTURE

L'excédent de 276 934 € en fonctionnement et le déficit de 85 000 € en investissement dégagent ainsi un excédent global de clôture de 191 931,40 € pour l'année 2013 pour les deux sections cumulées).

	<u>BILAN 2013</u>	<u>Investisser</u>	Dépenses	447 284,79 €
<u>Fontionner</u>			Recettes	451 376,92 €
Dép	840 861,50 €		Bilan année INV	4 092,13 €
Rec	960 316,91 €		comm BILAN d'Invest re	-113 040,87 €
Bilan année FONC	119 455,41 €		asst BILAN d'Invest re	23 945,77 €
BILAN fonctionnement COMM	43 739,82 €		INV Bilan cumulé	-85 002,97 €
EXPL Bilan cumulé	163 195,23 €		GLOBAL	191 931,40 €
BILAN fonctionnement ASST	113 739,14 €			
EXPL Bilan cumulé 2013	276 934,37 €			

Le Conseil approuve le compte administratif du budget communal.

LES BUDGETS ANNEXES

LE LOCAL COMMERCIAL

La section de fonctionnement

- Elle dégage un excédent de 2 274,59 € (première année où on a commencé à percevoir des loyers).
- En y intégrant le déficit de l'exercice précédent, le résultat est négatif de 3 320,38 €.

La section Investissement

- Elle dégage un excédent de 6255.15 €.
- En y intégrant le déficit de l'exercice précédent, le bilan est déficitaire de 48 551.38 €.

Conclusion

Cette année, le bilan est excédentaire de 8 529.74 €.

En y intégrant les déficits précédents, le bilan global est déficitaire de 51 871,76 €.

Les loyers annuels viendront compenser ce déficit, cette opération étant sur le point d'être close.

Le Conseil approuve le compte administratif du budget local commercial. Il décide de le transférer dans le budget principal dès que les opérations budgétaires relatives au local commercial seront closes.

LE LOTISSEMENT du BOURG

La section de fonctionnement

- Elle dégage un excédent de 741 €.
- En y intégrant le déficit de l'année précédente le bilan est négatif de 1 740.95 €.

La section Investissement

- Elle dégage un excédent de 48 573.75 €.
- En y intégrant l'excédent précédent, le bilan de l'année est positif de 70 571.18 €.

CONCLUSION

Le bilan total de l'année est excédentaire de 49 314.85 €.

Le bilan global est excédentaire de 68 830.23 €.

En fin d'opération : devrait laisser un excédent à la commune.

Restera à décider le devenir des deux lots.

Le Conseil approuve le compte administratif du budget du lotissement du bourg.

10. TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil décide de maintenir inchangés les taux d'impositions actuels soit :

- Foncier bâti	12.79 %
- Foncier non bâti	15.48 %
- Taxe d'habitation	38.99 %

11. BUDGETS PRIMITIFS 2014

Local commercial -

- Fonctionnement à	8 420,38 €
- Investissement à	59 297,78 €

A. BP Commune

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement à	960 530 €
- Investissement à	459 810 €

B. BP ANNEXES = Local commercial et lotissement du bourg

Ils s'équilibrent en dépenses et en recettes à :

Lotissement du Bourg

- Fonctionnement à	506 949,72 €
- Investissement à	119 580,28 €

INFOS UTILES

REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

➔ Pour les déchets de jardin seulement : du vendredi 17 h au lundi 8 h 30

n°14	n°15	n°16	n°17
04.04 au 06.04	11.04 au 13.04	18.04 au 21.04	25.04 au 27.04
Rue Louis Aragon	Rue des Alouettes	Rue Jonquilles /Bleuets	Orée du bourg

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre 2014 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

SANTE & SOCIAL

DATES WE	PHARMACIES LANDERNEAU du Samedi 9 h 30 à 20 h et Dimanche de 9 h 30 à 20 h
06.04	S JOUILLAT-DUTREIX 32 quai Léon D LACOSTE - 2 rue de la Marne
13.04	S MOIGN-82 rue Fontaine Blanche D PREMEL-CABIC - Kergreis
20.04	BEGOT-BOUYER - 8 rue du Pont
27.04	S BERNICOT-54 rue Fontaine Blanche D DEROFF - Plouneventer

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15 pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

CABINET INFIRMIERS – 4 rue Stréat Névez

Infirmiers : LE DISCOT Mathieu – GUILLOU Bernard -
☎ 02.98.20.33.40

Pour **vos soins au cabinet**, nous assurons une permanence, **sans rendez-vous** du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.

CABINET PARAMEDICAL – 8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes : MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine – PANELAY Mathieu – GARCIA Christine – LAOT Pauline

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours - urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue : COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Sophrologue – sophro-analyste : SAEZ Melody

☎ 09.51.19.15.19 – mail : douce-ame@hotmail.fr

Psychologue-neuropsychologue : GALLIC Lucie

☎ 02.98.32.82.76 – mail : galluc.lucie@orange.fr

PETITES ANNONCES

- Jeune femme, 38 ans **cherche heures de ménage**
☎ 06.70.22.81.90, paiement en CESU
- **Charpente bois à restaurer** pour montage d'un hangar, surface 36 m², 4 m 70 de hauteur avec plan de remontage – Contacter le ☎ 06.80.06.94.89 pour plus d'informations
- **A vendre table ronde**, diamètre 120 cm avec sa rallonge centrale pliable, longueur totale : 155 cm en parfait état + 4 chaises ☎ 06.80.06.94.89
- **A vendre suspension ancienne** en opaline blanche
☎ 06.80.06.94.89
- **A vendre vasque** en verre sur pied pouvant servir de support pour plantes ☎ 06.80.06.94.89
- **A vendre robinet mitigeur** (neuf) Hanssohé Focus avec limiteur de température ☎ 06.80.06.94.89
- **A vendre vidage lavabo** à tirette inox standard complet avec sa bande ☎ 06.80.06.94.89

OBJET TROUVE (disponible en Mairie) :

Un gant noir

VIE PAROISSIALE

MESSE DU MOIS D'AVRIL

- **Dimanche 6,13 avril** à 10 h 30 à St-Divy
20 avril à St-Thonan

HORAIRE POUR LA SEMAINE SAINTE

- Messe des Rameaux :
 - **Dimanche 13 avril** à 10 h 30 à St-Divy
- Jeudi saint : Jeudi 17 avril à 19 h à l'église de Plouédern
- Vendredi saint :
 - Vendredi 18 avril, Chemin de Croix à 15 h à La Forest-Landerneau (avec célébration pénitentielle)
 - Célébration de la Passion à 20 h à Pencran (avec célébration pénitentielle) et à 20 h 30 à l'église St-Houardon
- Veillée Pascale : **samedi 19 avril** à 20 h à St-Divy
- Dimanche de Pâques à 10 h 30 à St-Thonan

VIE ASSOCIATIVE

CLUB VTT : Randonnée à St-Divy

Le club VTT de St-Divy organise la 9^{ème} édition de sa randonnée **le dimanche 6 avril**. Nous espérons vous voir nombreux sur les chemins de St-Divy et des alentours.

Au programme, 5 distances au choix : Un circuit "famille" de 12 kms permettra aux enfants et aux moins sportifs de faire le tour de la commune. Quatre autres circuits de 28 kms, 31 kms, 40 kms et 48 kms permettront à chacun de se confronter à des terrains un peu plus corsés et pentus qui vous emmèneront sur les communes de St-Divy, Guipavas, La Forest Landerneau et Landerneau avec une virée jusqu'aux berges de l'Elorn pour les deux plus grands parcours, à chacun de choisir en fonction de sa forme du moment. Rendez-vous à partir de **7 h 45** à la salle de sports du Valy Lédan pour les inscriptions. Tarif : 5 € (gratuit pour les moins de 18 ans).

Ravitaillement sur les circuits, collation à l'arrivée, douche et lavage des vélos, tout est prévu pour que vous passiez une agréable matinée. A bientôt. Renseignements auprès de Bernard JACOB (☎ 06.73.39.13.77 – ☎ 02.98.20.33.58).

L'ALPE Jean de la Fontaine a décidé de reporter son **vide grenier** prévu le 18 mai à l'automne prochain (octobre ou novembre) en fonction des disponibilités des salles.

Par ailleurs, **L'ALPE Jean de la Fontaine** organisera la **kermesse de l'école** le **samedi 21 juin** mais pas la fête de la musique.



L'ASSOCIATION « POUR LE SOURIRE D'ALEXIS »

vous propose un **kig ha farz** le **dimanche 13 avril** à ST-DIVY à la salle polyvalente à partir de 12 H avec animation surprise !

Menu adulte : 1 apéritif offert, soupe, kig ha farz, 1 dessert : 12 € - **Enfant de moins 10 ans** : 1 jus de fruit, 1 plat, 1 dessert : 5 €
Réservation avant le samedi 5 avril auprès de : Marie Jo LE GALL ☎ 02.98.20.30.41 - Nicole FONLENO ☎ 02.98.20.22.89 - Anne-Marie LE BEC ☎ 02.98.20.30.18

Coupon-réponse

NOM, Prénom

Adresse.....Code postalCommune

Repas adulte X 12 = €

Repas enfant X 5 = €

Total = € (Règlement Chèque à l'ordre de l'association-Espèces)

Repas à emporter

Repas adulte X 10 = €

Repas enfant X 3 = €

Total = € (Règlement Chèque à l'ordre de l'association - Espèces)

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - LES AMIS DE LA LECTURE

Mercredi : 10 h 15 - 11 h 45	Vendredi : 16 h 45 - 18 h
02.04 → Marie-Jo/Laurence	04.04 → Andrée/André
09.04 → Marie-Françoise/Yvette	11.04 → Dany/Marie-Thé
16.04 → Marie-Jo/Christine	18.04 → Louise-Anne/Claire
23.04 → Yvette/Simone	25.04 → Andrée/André
30.04 → Laurence/Christine	
Samedi : 10 h 45 - 12 h 00	
05.04 → Nicole	
12.04 → Anne-Marie/Annie	
19.04 → Yvette	
26.04 → Annie	

Les permanents de la bibliothèque ont le plaisir de vous informer qu'ils viennent d'acquérir de nouveaux livres et qu'ils seront à votre disposition début avril. Il y en a pour tous les goûts...enfants, jeunes et adultes. Nous avons acheté aussi plusieurs livres écrits en gros caractères.

A bientôt dans votre bibliothèque.

MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
06.04	TREMAOUEZAN
13.04	LANDAUL (week-end)
21.04	LOCMARIA PLOUZANE
27.04	PORSPODER

OPERATION FERRAILLE

L'APEL de l'école Ste Marie récupèrera cette année encore votre ferraille (particuliers, professionnels, amis, famille... ne jetez rien !). Rendez-vous à l'école le **samedi 12 avril**. Merci d'avance. A bientôt !

MISE A JOUR ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	PRESIDENT	TRESORIER	SECRETARE
CLUB DES GENETS	CORVEST T. 9 Impasse d'Arvor 02,98,20,20,19	EOZENOU F. GUIPAVAS 02,98,84,64,49	PAUWELS M. Lost Ar C'hoat 02,98,20,33,01

TENNIS de TABLE à ST DIVY

Le **27 avril** nos équipes 1 et 2 jouent à domicile pour les résultats de la 2^{ème} phase, merci de venir nombreux les soutenir le dimanche à 14 h.

Le « **TOURNOI NATIONAL** » aura lieu les **3 et 4 mai**.

Cette organisation nécessite beaucoup de main d'œuvre et nous venons solliciter les bonnes volontés pour que cette 6^{ème} édition soit de nouveau une réussite pour St-Divy.

Vous pouvez prendre contact avec Joël LE SAOUT au ☎ 02.98.20.24.64 ou par mail à : jils29@orange.fr pour vous intégrer dans le planning des bénévoles.